



MAISON FAMILIALE RURALE D'Éducation et D'Orientation

« Le Roseil » - 42720 VOUGY

COMMENT NOUS VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Pour le versement de votre taxe, vous devez obligatoirement passer par un OCTA (Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage).

- OCTA que vous pouvez choisir librement -

Les MFR sont membres d'OCTALIA, organisme collecteur national et interprofessionnel.

- ✚ Nous traitons votre taxe, quel que soit votre secteur professionnel et la localisation de votre entreprise.
- ✚ Nous respectons vos choix d'affectation.
- ✚ Nous nous occupons de toutes les formalités administratives.

La Maison Familiale Rurale de Vougy est habilitée à percevoir :

- ✓ **Le barème dans la catégorie A**

Pour la déclaration de votre taxe d'apprentissage vous avez 2 possibilités :

Par notre OCTA :

- **Compléter le formulaire** joint à cet envoi, et l'envoyer avec votre règlement et les pièces justificatives à l'adresse indiquée sur le bordereau.
- **Gagnez du temps avec la saisie en ligne ! Connectez-vous sur le site de la MFR www.mfr-vougy.fr** cliquez sur le bouton « Taxe » en page d'accueil. Il vous donne accès à :

[Easytaxe](#) (accessible jusqu'au 1^{er} mars) et au [Formulaire Octalia](#)

Besoin d'aide: Contactez Fabienne - Service taxe d'apprentissage de la Fédération Territoriale des MFR Loire Auvergne au 04 77 92 58 95 (ligne directe)

Par un autre OCTA : MERCI de bien vouloir suivre les indications suivantes ou transmettre ce document à votre comptable

- DECOLLER et REPOSITIONNER cette étiquette et collez la dans la partie « Reversements » du bordereau OU reporter ces informations sur le portail déclaratif de votre Octa:

MFR- de Vougy (42720)-
UAI Site : **0421183H**
Hab. **Catégorie A**

Un grand merci pour votre soutien !



MFR LE ROSEIL- 42 720 VOUGY
Tél : 04 77 65 30 53
Mél: mfr.vougy@mfr.asso.fr - site <http://mfr.vougy.fr>

